

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ LEROY&MOI POUR LES PROS

version en date du 19/11/2024

Leroy Merlin France, Société Anonyme au capital de 100.000.000 euros, inscrite au RCS de Lille Métropole sous le n° 384 560 942, dont le siège social est sis rue Chanzy-Lezennes, 59712 Lille Cedex agissant également au nom et pour le compte de la société Leroy Merlin GSB, SNC au capital de 29 925 500 euros, inscrite au RCS de Lille Métropole sous le n° 408 957 363, sise Rue Chanzy-Lezennes, 59712 Lille Cedex 9, met en place, un programme de fidélité dénommé "Leroy&Moi pour les Pros" (le « **Programme** ») réservé à ses clients (les « **Adhérents** »), dans les **magasins LEROY MERLIN** listés ci-dessous (ci-après dénommés individuellement "le Magasin" ou ensemble les "Magasins") :

Le Programme est applicable uniquement aux clients rattachés au(x) Magasin(s).

ARTICLE 1: OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation (les « **Conditions** ») définissent les conditions d'adhésion, de participation au Programme ainsi que les avantages fidélité du Programme (les « **Avantages** »).

En adhérant au Programme, l'Adhérent accepte, sans réserve, les termes des présentes Conditions, disponibles en Magasin ou sur site www.leroymerlin.fr (le Site Internet")

Le Programme n'est pas applicable aux produits vendus sur la marketplace (c'est-à-dire vendus par des vendeurs tiers.)

ARTICLE 2 : COMMENT REJOINDRE LE PROGRAMME ?

2.1 Conditions d'accès au programme

Pour rejoindre le Programme, le client doit :

- Être un professionnel c'est-à-dire être une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle, résidant en France et toujours en activité (le Professionnel)
- Exercer une activité appartenant aux activités éligibles au Programme dont la liste est précisée en annexe des présentes Conditions.

Lors de l'adhésion, le représentant légal, seule personne habilitée à faire adhérer le Professionnel au Programme, communique à Leroy Merlin les informations suivantes:

- La dénomination sociale de l'entreprise
- La raison sociale de l'entreprise
- Le numéro SIREN

- L'adresse du siège social
- Le secteur d'activité
- Ses nom et prénom
- Une adresse e-mail valide
- Un numéro de téléphone valide
- Son souhait ou non de recevoir les communications de Leroy Merlin dans le cadre du Programme.

Afin de permettre la vérification des informations communiquées, Leroy Merlin se réserve le droit de demander lors de l'adhésion et à tout moment, la communication des documents suivants:

- Un extrait KBIS, un extrait D1 ou un avis de situation SIRENE de moins de 3 mois selon la statut juridique de son activité
- Une pièce d'identité du représentant légal.

Leroy Merlin se réserve le droit de refuser toute adhésion qui ne remplirait pas les conditions d'accès au Programme.

L'adhésion au Programme est possible :

- sur simple demande, dans le(s) Magasin(s)
- ou sur le Site Internet
- ou sur l'Application mobile leroymerlin (l'"Application")

L'adhésion au Programme est gratuite à l'exception des coûts de connexion à internet nécessaires à l'utilisation du Site Internet ou à l'Application. Les frais de connexion à internet sont à la charge exclusive de l' Adhérent.

2.2 Modalités d'accès au programme

Le Programme est proposé dans la limite d'une souscription par Professionnel.

Le titulaire du compte fidélité (le "Titulaire du compte fidélité") est le représentant légal du Professionnel déclaré lors de l'adhésion.

Le Titulaire du compte fidélité a la possibilité d'établir, en Magasin, une liste de personnes physiques qui pourront utiliser le compte fidélité du Professionnel (les Utilisateurs autorisés). Cette liste est limitée à un Utilisateur autorisé par Professionnel.

L'utilisation du Programme et la gestion des Utilisateurs Autorisés se font sous la responsabilité du Titulaire du compte fidélité. Il garantit ainsi Leroy Merlin que les Utilisateurs autorisés agissent dans le cadre de son activité professionnelle et dans le respect des présentes Conditions. Leroy Merlin se réserve le droit de vérifier par tous moyens et à tout moment que les Utilisateurs Autorisés remplissent bien ces conditions.

Le Titulaire du compte fidélité se chargera de déclarer sans délai, en magasin, toute mise à jour de la liste des Utilisateurs Autorisés.

En tout état de cause, l'adhésion au Programme ne peut en aucun cas être cédée, transférée ou vendue à quiconque ou utilisée à d'autres fins que celles définies aux Conditions.

Le Programme est totalement dématérialisé. Le Titulaire du compte fidélité disposera d'une carte digitale depuis son espace personnel accessible depuis l'Application ou le Site Internet.

Les Utilisateurs Autorisés pourront s'identifier en créant un compte client et auront également accès à une carte digitale reliée au compte fidélité du Professionnel.

Pour toute utilisation d'une remise de fidélité lors d'un achat et /ou d'une reprise de produit(s), Leroy Merlin se réserve le droit de demander la présentation de la pièce d'identité de l'Adhérent.

ARTICLE 3: STATUTS DU PROGRAMME

Le Programme comporte deux statuts qui dépendent du montant dépensé par l'Adhérent en Magasin, sur le Site ou sur l'Application au cours des 12 derniers mois :

- Membre Or : statut atteint pour un montant dépensé compris entre 10 000 – 25 000€ TTC
- Membre Platines : statut atteint pour un montant dépensé supérieur à 25 000€ TTC

Le statut atteint est préservé par L'Adhérent pendant les 12 mois consécutifs suivant l'acquisition du statut ou jusqu'au passage au statut supérieur.

Au bout de 12 mois et sans passage au statut supérieur, Leroy Merlin lui attribuera le statut correspondant au montant dépensé au cours de l'année écoulée.

Le montant dépensé par l'Adhérent est calculé en comptabilisant le montant des achats en TTC réalisés en présentant en caisse du Magasin la carte de fidélité digitale ou en renseignant le n° de la carte de fidélité digitale sur le Site Internet ou l'Application.

Le montant dépensé par l'adhérent est calculé en comptabilisant les achats sur tous les produits vendus par LEROY MERLIN en Magasin et/ou sur le Site Internet, et ce même lors des opérations promotionnelles.

En cas de demande de retour des produits achetés en magasin ou sur le Site Internet par l' Adhérent, les montants d'achat afférents aux produits remboursés seront décomptés du total du montant dépensé par l' Adhérent selon les modalités suivantes:

- lors du retour de l'intégralité des articles achetés : le montant total de cet achat sera retiré du montant dépensé par l'Adhérent par LEROY MERLIN dès l'enregistrement du retour produit.
- lors du retour d'une partie des produits achetés : le montant d'achat cumulé pour le ou les produits retournés seront retirés du montant dépensé par l'adhérent par LEROY MERLIN dès l'enregistrement du retour produit.

ARTICLE 4: AVANTAGES DU PROGRAMME

4.1 Pour tous les Adhérents

- **Remise de Fidélité de 3%** : L'Adhérent bénéficie d'une remise permanente de 3% sur tout achat en Magasin, sur le Site Internet (hors produits marketplace) et sur l'Application. Les remises s'appliquent sur les marchandises achetées et commandées par l'adhérent. Ces remises ne s'appliquent pas sur les services (pose, livraison, location ...), elles ne sont pas cumulables entre elles. Elles ne sont pas cumulables avec toute autre promotion réservée aux Adhérents au Programme, ni avec les remises quantitatives affichées en rayons, les remises sur des produits en solde ou fin de série, les remises accordées lors d'une journée exceptionnelle (par exemple : - x% sur tous vos achats ou – y% sur l'article de votre choix).
- **Retour des produits sans facture ni ticket de caisse dans un délai de douze (12) mois** : Tout produit (hors sur-mesure), en parfait état, peut être échangé ou remboursé dans l'un des magasins dans un délai de douze (12) mois à compter de l'achat, sans facture ni ticket de caisse, à la condition que lors de son achat, l' Adhérent se soit identifié en caisse ou connecté à son compte client, permettant ainsi l'enregistrement du produit ou du service.

- **Possibilité de bénéficier du service de paiement différé:** Tout Adhérent pourra faire une demande d'ouverture d'un compte de paiement différé au sein d'un des Magasins listés en Annexe afin de bénéficier du service de paiement différé et de régler ses achats par prélèvement 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture.
L'utilisation de ce service est soumise à l'étude et validation du dossier par Leroy Merlin, à la signature du contrat d'ouverture et au respect des conditions générales d'utilisation du compte de paiement différé.
En cas d'ouverture d'un compte de paiement différé, l'Adhérent pourra consulter son encours et les opérations effectuées en magasin.

4.2 Pour les Adhérents du statut Membre Or

- **Remise de Fidélité de 6% :** L' Adhérent bénéficiant du statut de Membre Or bénéficie d'une remise permanente de 6% sur tout achat en Magasin, sur le Site Internet (hors produits marketplace) et sur l'Application. Les remises s'appliquent sur les marchandises achetées et commandées par l'adhérent. Ces remises ne s'appliquent pas sur les services (pose, livraison, location ...), elles ne sont pas cumulables entre elles. Elles ne sont pas cumulables avec toute autre promotion réservée aux Adhérents au Programme, ni avec les remises quantitatives affichées en rayons, les remises sur des produits en solde ou fin de série, les remises accordées lors d'une journée exceptionnelle (par exemple : - x% sur tous vos achats ou – y% sur l'article de votre choix).

4.3 Pour les Adhérents du statut Membre Platine

- **Remise de Fidélité de 8% :** l' Adhérent bénéficie d'une remise permanente de 8% sur tout achat en Magasin , sur le Site Internet (hors produits marketplace) et sur l'Application. Les remises s'appliquent sur les marchandises achetées et commandées par l'adhérent. Ces remises ne s'appliquent pas sur les services (pose, livraison, location ...), elles ne sont pas cumulables entre elles. Elles ne sont pas cumulables avec toute autre promotion réservée aux Adhérents au Programme, ni avec les remises quantitatives affichées en rayons, les remises sur des produits en solde ou fin de série, les remises accordées lors d'une journée exceptionnelle (par exemple : - x% sur tous vos achats ou – y% sur l'article de votre choix)

Leroy Merlin pourrait également offrir ponctuellement aux Adhérents certains avantages supplémentaires. Ces avantages peuvent varier en fonction du magasin de rattachement choisi par l'Adhérent au moment de son adhésion et/ou de la création de son compte Leroy Merlin. Les modalités d'obtention des avantages seront alors communiquées lors de la mise en place de l'opération par Leroy Merlin.

ARTICLE 5: DUREE ET RESILIATION

Sous réserve que les conditions d'accès au Programme définies à l'article 2 des présentes Conditions soient réunies, l'adhésion au Programme est illimitée dans le temps.

Le Professionnel peut, à tout moment, résilier son adhésion au Programme:

- depuis son espace client sur le Site Internet ou l'Application
- auprès d'un collaborateur en Magasin

Cette résiliation est obligatoire et le Professionnel s'engage à y procéder dans les plus brefs délais en cas de cessation de son activité professionnelle ou en cas de modification de son activité qui aurait comme conséquence le non-respect des conditions d'accès au Programme.

L'adhésion au Programme, le compte fidélité ainsi que les comptes clients de ses Utilisateurs autorisés accessibles depuis le Site Internet seront désactivés dans les meilleurs délais par Leroy Merlin. A compter de cette désactivation, le Professionnel perd son statut et les Avantages acquis. La désactivation aura lieu au plus tard un mois à compter de la demande de résiliation.

Leroy Merlin se donne le droit de vérifier à tout moment, l'éligibilité du Professionnel et le respect des conditions d'accès au Programme. Si Leroy Merlin constate que le Professionnel ne remplit plus ces conditions, cela entraînera la radiation immédiate de son adhésion. De même, tout manquement aux présentes Conditions, toute utilisation abusive ou frauduleuse du Programme et des Avantages, tout agissement visant à perturber le Programme, toute falsification des informations transmises par le Professionnel, tout achat effectué au moyen de titres de paiement volés, détournées ou sans provision ou encore tout comportement préjudiciable aux intérêts de Leroy Merlin entraînera également de plein droit la radiation immédiate du Professionnel.

La radiation aura pour conséquence l'annulation de son statut et des Avantages obtenus ainsi que la suppression immédiate de son compte fidélité et des comptes clients de ses Utilisateurs autorisés, sans compensation ni indemnisation d'aucune sorte. Le Professionnel sera informé de cette radiation par tout moyen que Leroy Merlin jugera approprié.

Enfin, il est précisé qu'en cas de changement de représentant légal, le Titulaire du compte fidélité sera modifié en conséquence, sans que cela n'affecte l'adhésion du Professionnel.

ARTICLE 6 : EXCLUSION D'UTILISATEURS

Les avantages du Programme ne sont en aucun cas cumulables avec les avantages liés à un autre programme de fidélité, notamment le programme pour les particuliers, les non professionnels ou les professionnels des activités non éligibles au Programme;

Il est précisé qu'un Professionnel ne peut bénéficier que d'un seul programme de fidélité proposé par Leroy Merlin (le Programme, « LEROY&Moi »). Ainsi, tout nouvel Adhérent du Programme ne pourra plus bénéficier des autres programmes, y compris les programmes « LEROY&Moi »

ARTICLE 7 : MODIFICATION OU SUPPRESSION DU « PROGRAMME »

Leroy Merlin se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer, à tout moment, le Programme, les Avantages, ainsi que les Conditions, sous réserve d'en informer par tout moyen les Adhérents en respectant un préavis d'un mois, dès lors que la modification apportée est défavorable à l'Adhérent. Ainsi, en cas d'enrichissement du Programme ou d'avantage supplémentaire en faveur de l'Adhérent, celui-ci sera applicable immédiatement.

Aucune modification ou suppression du Programme, ne pourra donner droit à une quelconque indemnité au bénéfice de l'Adhérent.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Leroy Merlin s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires visant à assurer le bon fonctionnement du Programme.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée :

- en cas d'indisponibilité du Programme du fait d'un cas de force majeure ou imputable au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ;
- en cas d'interruption momentanée pour des raisons techniques ou de maintenance;
- en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers desdits avantages.

L' Adhérent du Programme est responsable de l'utilisation du Programme. En cas d'usurpation, il devra avertir rapidement Leroy Merlin pour clôturer son compte.

ARTICLE 9 : GESTION DES LITIGES

Étape 1. En cas de litige à l'occasion de la souscription et/ou de l'utilisation du Programme, l' Adhérent peut adresser une réclamation écrite au Magasin, ou au service Relation Client Internet pour une commande passée sur le Site Internet dont l'adresse figure en bas de page.

Étape 2. Si l' Adhérent n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Magasin, ou en cas d'absence de réponse, il peut adresser une réclamation écrite à la Relation client , par e-mail : relationclient@serviceclient.leroymerlin.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante : LEROY MERLIN – Relation client , Rue Chanzy-Lezennes, 59712 LILLE CEDEX 9.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes Conditions générales d'utilisation sont soumises à la loi française. En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée. Tout litige relatif à l'exécution des présentes Conditions générales d'utilisation sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Leroy Merlin attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée et des données personnelles de ses clients.

Leroy Merlin respecte le RGPD, la loi Informatique et Liberté modifiée et ses règles internes relatives à la protection des données personnelles adoptées pour préserver et garantir les droits des personnes sur les données qu'ils lui confient.

Pour obtenir des informations sur les engagements de Leroy Merlin en matière de protection des données personnelles et les traitements réalisés par Leroy Merlin notamment dans le cadre de la gestion du programme de fidélité, rendez-vous sur la politique de données personnelles disponible sur le site internet leroymerlin.fr.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation, de rectification, de portabilité et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse dpo@leroymerlin.fr ou en cliquant [ici](#).

Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

ANNEXE : Liste des codes APE éligibles au Programme :

A compter du 8 août 2023 pour tout nouvel Adhérent, les activités éligibles au Programme sont les suivantes:

3102Z	Fabrication de meubles de cuisine
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
4110A	Promotion immobilière de logements
4110B	Promotion immobilière de bureaux
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments
4110D	Supports juridiques de programmes
4120A	Construction de maisons individuelles
4120B	Construction d'autres bâtiments
4211Z	Construction de routes et autoroutes
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
4213A	Construction d'ouvrages d'art
4213B	Construction et entretien de tunnels
4221Z	Construction de réseaux pour fluides
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
4311Z	Travaux de démolition
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
4313Z	Forages et sondages
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
4329A	Travaux d'isolation
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.
4331Z	Travaux de plâtrerie
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
4332C	Agencement de lieux de vente
4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
4339Z	Autres travaux de finition
4391A	Travaux de charpente
4391B	Travaux de couverture par éléments
4399A	Travaux d'étanchéification
4399B	Travaux de montage de structures métalliques
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

4399D	Autres travaux spécialisés de construction
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction
5510Z	Hôtels et hébergement similaire
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
5590Z	Autres hébergements
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers
6820A	Location de logements
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
6831Z	Agences immobilières
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier
7010Z	Activités des sièges sociaux
7021Z	Conseil en relations publiques et communication
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
7111Z	Activités d'architecture
7112A	Activité des géomètres
7112B	Ingénierie, études techniques
7410Z	Activités spécialisées de design
7490A	Activité des économistes de la construction
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments
8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.
8130Z	Services d'aménagement paysager

ANNEXE: Liste des magasins habilités à ouvrir des comptes de paiement différent à des Adhérents Leroy&Moi Pros

A compter du 08/10/2024:

- LENS

A Compter du 19/11/2024:

- BORDEAUX
- GRADIGNAN
- BOULIAC
- BIGANOS
- MERIGNAC
- VANNES

A compter du 26/11/2024:

- IVRY
- MASSY
- ROSNY
- CHELLES
- SAINT DENIS
- VITRY
- BOULOGNE
- CHERBOURG